



litige suite à une vente de voiture

Par **bompas**, le 19/06/2011 à 23:07

Bonjour,

j'ai vendu une voiture fin janvier 2011 (ford focus de 2004 158000km à 4600€) de particulier à particulier.

20 jours après, l'acheteur se manifeste en me parlant de "vice-caché" car la voiture fait du bruit et a du mal à démarrer. Il parle d'un soucis de volant moteur et d'une facture de 1800€. Je lui propose de ramener le véhicule chez le garagiste qui la suivait. Il refuse. Et au mois de mars, son avocat nous envoie un courrier stipulant que son client souhaite le rachat du véhicule.

Nous refusons et 1 mois après, nous recevons un second courrier nous demandant de nous présenter au tribunal d'instance. Il souhaite une expertise judiciaire. Lors de l'audience, le président me rappelle que cette opération coûte 5000€.

Ma voiture avait le contrôle technique, a toujours été suivi par un garage et je n'ai jamais eu de soucis technique avant la vente. Pour finir, l'acheteur roule avec, il a parcouru plus de 2000km depuis février.

Que me conseillez-vous ?